



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 13 JANVIER 2025**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le six janvier deux mil vingt-cinq s'est réuni à la Mairie le douze novembre deux mil vingt- quatre à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Amandine DUGUET, Aurélia PIRON, Joëlle GERMOND, Odile VÉDIE, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Patrick CHOLLET, Jean-Luc BOURGOIN, David DOIRE et Michel GOSSE.

Absente excusée : Madame Patricia BOURDIN.

Absentes : Mesdames Karine SHAHIN, Noémi BINOIS et Monsieur Eric PELÉ.

Secrétaire de séance : M. Patrick JAUNAY.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande de supprimer de l'ordre du jour le point 5 (Etudes des devis) et de rajouter le point suivant :

- Droit de préemption urbain PANCHEVRE

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents.

01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 DÉCEMBRE 2024

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 09 décembre 2024 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

02 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - CHOLLET-MADIOT

Délibération N°001-20251301D

La Commune n'exercera pas son droit de préemption sur la parcelle bâtie de M. Nicolas CHOLLET-MADIOT située « 5, rue des Ecoles » à Thorée-les-Pins (Sarthe), d'une superficie de 00ha 31a 15ca, parcelle section B n° 1418.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

03 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - MISTOUFLET

Délibération N°002-20251301D

La Commune n'exercera pas son droit de préemption sur la parcelle bâtie des Consorts MISTOUFLET située « 6, route de Savigné » à Thorée-les-Pins (Sarthe), d'une superficie de 00ha 10a 97ca, parcelle section B n° 1241.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

04 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - PANCHEVRE

Délibération N°003-20251301D

La Commune n'exercera pas son droit de préemption sur les parcelles bâties de M. et Mme Christophe PANCHEVRE situées « 2, allée du Puits » à Thorée-les-Pins (Sarthe), d'une superficie de 00ha 02a 90ca, parcelles section B n° 323 et 310.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**05 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET/OU DSIL
POUR LA RÉNOVATION DE L'ATELIER COMMUNAL**

Délibération N°004-20251301D

La Commune de Thorée-les-Pins ayant pour projet la rénovation de l'atelier communal, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention pour ces travaux au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 50 380,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

AIDES ATTENDUES	Montant H.T.	%
DETR - DSIL	15 114,00 €	30%
DÉPARTEMENT	20 000,00 €	40%
Total des aides publiques	35 114,00 €	70%
AUTOFINANCEMENT	15 266,00 €	30%
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	50 380,00 €	100%

De même, le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR et/ou FSIL pour l'année 2025,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2025,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

06 - FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENTS DURABLES - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT

Délibération N°005-20251301D

M. le Maire rappelle que lors de sa séance plénière du 24 juin 2022, le Conseil Départemental a décidé la création d'un fonds territorial d'investissements durables doté de 14,7 M€ afin de soutenir les communes et communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

Le Maire donne lecture de la convention d'investissements durables proposée par le Département.

La commune peut prétendre à une enveloppe globale de subvention de 20 000,00 € avec un taux départemental maximal de 80%.

Cette aide financière pourrait accompagner notre projet de rénovation de l'atelier communal pour un montant total de dépenses prévisionnelles de 50 380,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- APPROUVE le projet d'investissement cité précédemment ;
- SOLLICITE une subvention du Département de la Sarthe au titre du fonds territorial d'investissements durables 2022/2025 pour un montant de 20 000,00 €
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

07 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

Rencontre avec M. BIGOT : La construction réalisée par ce dernier est non conforme. Il doit procéder à la démolition d'une partie de ses travaux (avril 2025) pour ne plus empiéter sur la parcelle voisine.

Commission Voirie : M. Patrick JAUNAY fait part de la rencontre avec les membres de la CCPF. Il a été évoqué le budget de la voirie. Aucuns travaux n'ayant été réalisé depuis 2022, la somme restante devrait être allouée à la commune.

Les fossés commencent cette semaine par la Petite Mare (busage sous chaussée), puis le monument Favre, l'Echallerie, la Rousselière et la Tremblaie.

En 2024, un inventaire des abeilles dans les cimetières a été réalisé sur trois communes. Une restitution de l'étude par le CPIE aura lieu le jeudi 30 janvier 2025 à 18h à la salle des fêtes de Thorée-les-Pins. Cette réunion est publique.

Concernant le service civique, il reprend le mercredi 15/01 à 10h en mairie. Un thème par mois sera présenté. Une inscription au préalable sera nécessaire. Le planning d'animation est disponible en mairie, sur les affichages publics, le site Web et les réseaux sociaux.

Commission Bâtiments : M. Patrick CHOLLET informe le Conseil que la porte à la Bamboche sera installée mardi 14/01. Les travaux de restauration de la distillerie commenceront fin janvier.

Commission Animations/Bulletin : Mme Amandine DUGUET fait un point sur les présences et l'organisation de la galette des associations/artisans/commerçants.

Le concert de Noël a rapporté un montant de 160€ au chapeau. Une répartition à part égale a été faite entre M. DEVOULON et l'association des festivités communales.

Le fleurissement est prévu le vendredi 04 avril 2025.

08 - DIVERS

Un logement situé 7 rue des Bleuets va être libéré le 20/03/2025. La mairie doit transmettre avant le 23/01 la liste des candidatures.

Les dossiers de demandes de subventions pour 2025 vont être envoyés cette semaine aux associations de la commune. Le retour est prévu pour le 10/02.

L'ATSEM est absente depuis vendredi 10/01 jusqu'au mercredi 15/01. Si son arrêt devait se prolonger, il faudrait trouver une remplaçante. Actuellement, Mme METIVIER et Mme LEGENDRE assurent respectivement le temps de la sieste et la surveillance de la cour.

Tour de table

M. Michel GOSSE demande si le dossier de succession MARTIN avance. M. le Maire lui précise qu'une relance auprès de la Notaire sera faite prochainement.

*** Dates à retenir :**

- Conseil SIVOS : Lundi 20 janvier 2025 à 10h00
- Commission Finances : Lundi 03 février 2025 à **20h00** (Budgets Annexes)
- Conseil Municipal : Lundi 10 février 2025 à 20h30 (Vote des BA)
- Commission Finances : Lundi 24 février 2025 à **20h00** (Budget Principal)
- Commission Finances SIVOS : Mardi 25 février 2025 à 18h15
- Conseil SIVOS (Budget) : Mardi 04 mars 2025 à 18h15
- Conseil Municipal : Lundi 10 mars 2025 à 20h30 (Vote BP)

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à .

Signatures :

LELARGE Joël
Maire

Patrick JAUNAY
Secrétaire de séance